

**AMNISTIE
INTERNATIONALE**



CADRE STRATÉGIQUE

2022-2030

Amnistie internationale Canada francophone

Grandes orientations

NOTRE VISION ET NOTRE MISSION

La vision d'Amnistie internationale est celle d'un monde où chaque personne peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux de défense des droits humains. Pour concrétiser sa vision, le mouvement se donne pour mission de mener des recherches et des actions visant à prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits (Statuts d'Amnesty International, POL 20/1045/2019, septembre 2019).

LES PRIORITÉS MONDIALES

D'ici 2030, dans un monde dominé par l'incertitude, qui verra l'aggravation de la crise climatique et le développement accru des technologies numériques et de l'intelligence artificielle amplifier les inégalités et les injustices, Amnistie internationale s'élèvera comme un vaste mouvement mondial qui aura conservé sa pertinence locale. En travaillant main dans la main avec des personnes et des mouvements qui réclament la mise en œuvre de leurs droits humains, nous parviendrons à influencer des acteurs étatiques et non étatiques afin qu'ils reconnaissent et appliquent les normes, la législation et les pratiques en matière de droits humains à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. Cela permettra la mise en place de politiques publiques, de législations et de réglementations pertinentes, crédibles et efficaces, ainsi que leur application en faveur des personnes détentrices des droits par des moyens déjà existants et novateurs, sur des thématiques fondamentales comme périphériques.

NOTRE ENGAGEMENT

Renforcement de nos capacités à faire progresser les droits humains en investissant dans :

- nos compétences principales : la recherche, l'éducation aux droits humains (EDH) et le plaidoyer
- notre mouvement citoyen
- nos partenariats

Augmentation de nos ressources :

- en nous appuyant sur les stratégies existantes
- en élargissant notre portefeuille d'activités

NOS VALEURS

L'égalité et inclusion

L'audace et innovation

La transparence et l'obligation de rendre des comptes

LES PRIORITÉS MONDIALES

Liberté d'expression et espace civique

Égalité et non-discrimination

Priorités et objectifs

PRIORITÉ 1: liberté d'expression et espace civique

OBJECTIF MONDIAL 1.1: renforcer la liberté d'expression et d'association

1.1.1 Conscientiser la base militante d'AICF et les acteurs du milieu aux enjeux de droits humains liés à l'intelligence artificielle.

1.1.2 Développer un plaidoyer en faveur de législations encadrant les discours haineux, la violence et l'intimidation, spécifiquement faits en ligne, tout en mobilisant sa base militante et en lui procurant des outils.

1.1.3 Développer des processus et des outils d'éducation aux droits humains pertinents, actuels et engageants de développement de capacités en défense des droits humains pour les groupes, les sympathisant-e-s et le grand public.

1.1.4 Développer des liens avec les sections d'Afrique francophone et d'Amérique latine afin de les soutenir, de partager et d'échanger selon leurs besoins.

OBJECTIF MONDIAL 1.2: garantir le droit de réunion pacifique pour tous et toutes

1.2.1 Œuvrer pour que les forces de sécurité respectent les droits humains dans le cadre de manifestations et réunions pacifiques, notamment en matière de brutalité policière, reconnaissance faciale, etc.

1.2.2 Offrir des outils et des formations qui permettront de bien exercer son droit de réunion pacifique.

1.2.3 Veiller au respect de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et adhère au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants par le Canada.

PRIORITÉ 2: égalité et non-discrimination

OBJECTIF MONDIAL 2.1: promouvoir la justice de genre, raciale et intersectionnelle

2.1.1 Faire la promotion de campagnes et d'actions pour que les droits sexuels et reproductifs et la justice de genre et intersectionnelles soient respectés et mobiliser pour l'élimination de toutes les lois discriminatoires.

2.1.2 Faire la promotion de campagnes et d'actions pour que les droits des enfants soient respectés.

2.1.3 Veiller à ce que les États reconnaissent la présence du racisme systémique.

2.1.4 Militer en faveur d'une reconnaissance et d'un respect des droits des peuples autochtones, partout dans le monde, notamment au Canada.

2.1.5 Faire la promotion de campagnes et d'actions pour le respect des droits des personnes LGBTI.

OBJECTIF MONDIAL 2.2: améliorer la jouissance des droits à la santé, au logement et à la sécurité sociale

2.2.1 Faire la promotion de campagnes et d'actions pour l'accès adéquat aux services sociaux, aux services de santé et au logement pour tous et toutes, en accordant une priorité aux peuples autochtones.

2.2.2 Veiller à ce que les États, dont le Canada et le Québec, se conforment au droit international dans la gestion des crises sanitaires et qu'ils construisent et entretiennent un filet social équitable pour toutes et tous.

2.2.3 Militer en faveur d'un accès universel à la santé, notamment lors de crises sanitaires, pour que tous les pays et leurs populations aient un accès équitable et abordable aux traitements, aux technologies médicales, aux vaccins et/ou aux autres soins de santé.

2.2.4 Veiller à ce que le Canada joue un rôle de leader positif au sein et auprès des organisations internationales, y compris l'Organisation mondiale de la francophonie.

OBJECTIF MONDIAL 2.3: obtenir la justice climatique

2.3.1 Faire reconnaître que l'urgence climatique est une crise des droits humains, et que l'expertise d'AICF soit reconnue.

2.3.2 Collaborer avec les groupes de la société civile pour qu'ils adoptent un discours et une approche démontrant l'impact de la crise climatique sur les droits humains.

2.3.3. Veiller à ce que les gouvernements du Canada et du Québec réalisent l'objectif zéro émission d'ici 2030, en assurant une transition vers les énergies renouvelables et une économie décarbonée qui soit équitable, durable et conforme aux droits humains, afin de faciliter l'accès de toutes et tous à l'énergie et de veiller à ce qu'elle ne se fasse pas au détriment de groupes ou de personnes déjà marginalisés ou défavorisés.

OBJECTIF MONDIAL 2.4 : protéger les droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s, et les droits des personnes en première ligne des situations de crise

2.4.1 Faire la promotion de campagnes et d'actions pour protéger les droits humains des personnes réfugiées et migrantes.

2.4.2 Veiller à ce que les gouvernements du Canada et du Québec élargissent les critères d'admissibilité des programmes de régularisation à toutes les personnes migrantes à statut précaire et sans statut.

2.4.3 Veiller à ce que le Canada et le Québec mettent en œuvre des initiatives qui rejoignent les objectifs du Pacte mondial pour les migrations.

2.4.4 Défendre les droits des personnes migrantes et réfugiées déplacées en raison de la crise climatique.

2.4.5 Veiller à ce que le Canada ratifie et mette en œuvre la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs et travailleuses migrant-e-s et des membres de leur famille et la Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques de l'Organisation internationale du travail.

PAYS OU RÉGIONS PRIORITAIRES D'AICF:

AICF accordera une attention particulière aux régions et pays énumérés ci-dessous, tout en :

1. Réalisant les objectifs identifiés au cadre stratégique selon les enjeux de droits humains qui surviendront, indépendamment des régions énumérées plus bas ;
2. Gardant une capacité rapide de réactions aux crises partout dans le monde ;
3. Effectuant une mise à jour régulière des régions ou pays où le Canada peut avoir des intérêts économiques et politiques pouvant mettre en péril le respect des droits humains.

Les pays et régions suivants sont jugés prioritaires par la section :

- Les pays de la francophonie, en accordant une importance particulière aux pays africains et à Haïti
- Les Amériques

Malgré ce qui précède, AICF continuera de défendre les droits humains sur l'ensemble des territoires.

AUTRES DOMAINES D'ACTION

Autres domaines d'action de la section

- Abolition de la peine de mort
- Accès à la justice et aux recours
- Prévention des violations des droits humains au sein du système judiciaire et pénal
- Lutte contre les discriminations à l'encontre de certains groupes non-identifiés précisément dans les objectifs
- Promotion des droits économiques, sociaux et culturels (DESC)
- Protection des populations dans le contexte du commerce mondial des armes

DOMAINES COMMUNS

Domaines communs à plusieurs sections au sein du mouvement

- Personnes et communautés en danger
- Intersectionnalité et intégration de la dimension de genre
- Responsabilité des entreprises, y compris dans le secteur technologique

Renforcement des capacités

Renforcer notre capacité de changement en faveur des droits humains

A. RENFORCER NOS DOMAINES DE COMPÉTENCE PRINCIPAUX

D'ici 2030, la section AICF aura :

- Amélioré les recherches sur les droits humains
- Mobilisé et misé sur l'éducation aux droits humains (EDH)
- Mené un plaidoyer convaincant
- Mis en place une politique et un plan d'action en matière de diversité, inclusion, équité, accessibilité, antiracisme et anti-oppression

La gouvernance d'AICF fera :

- Un plaidoyer auprès du Secrétariat International et du mouvement pour que Haïti soit reconnu comme un pays d'intervention.

B. RENFORCER AMNISTIE EN TANT QUE MOUVEMENT CITOYEN

D'ici 2030, les membres d'AICF auront :

- Grandi en nombre et en diversité
- Grandi en compétences et en portée
- Grandi en puissance et en influence
- Acquis de meilleures connaissances et compréhension des enjeux de droits humains
- Adhéré à une approche en matière de diversité, inclusion, équité, accessibilité, antiracisme et anti-oppression

C. RENFORCER NOTRE TRAVAIL AVEC NOS PARTENAIRES ET AUTRES MOUVEMENTS D'INITIATIVE CITOYENNE

Co-crédation

- Développer des partenariats diversifiés et/ou représentant des personnes noires, racisées au niveau des fournisseurs de services
- Développer des partenariats diversifiés et/ou représentant des autochtones au niveau des fournisseurs de services
- Développer nos capacités de recherche terrain avec des centres universitaires (professeur-e-s)
- Partage du pouvoir avec les enfants et les jeunes
- Villes, municipalités et collaborations gouvernementales
- Consultation des sections et organisations (notamment en Afrique francophone.) sur une base annuelle afin d'identifier des axes de travail commun (stratégies, campagnes, thématiques, matériel)

Partage de notre pouvoir, notre savoir et de notre capacité de mobilisation (dont les plateformes)

- Groupes autochtones (ex: Femmes autochtones du Québec FAQ)
- Groupes environnementaux (ex: membres de la MDD)
- Organismes communautaires travaillant sur le racisme systémique
- Pratiques proactives de partage et diffusion de nos rapports et études

Diversité

- Développer des liens de partenariat avec des organisations représentant les personnes noires et racisées.
- Développer des liens de partenariat avec des organisations représentant les personnes autochtones
- Intégrer les savoirs autochtones et ceux des communautés noires et racisées dans nos pratiques et nos savoirs avec leur collaboration
- Développer nos liens / partenariats avec les organisations travaillant avec les personnes migrantes et réfugiées
- Développer nos liens / partenariats avec les organisations travaillant avec les personnes LGBTI
- Développer nos liens / partenariats avec les organisations travaillant avec les enfants et les jeunes

D. AUGMENTER NOS RESSOURCES ET NOS REVENUS

- S'appuyer sur nos stratégies gagnantes et les amener à un niveau supérieur
- Développer de nouvelles stratégies, notamment pour aller chercher des fonds auprès de secteurs non traditionnels.
- Développer notre parcours du militant
- Développer la reconnaissance des militant-e-s
- Développer des mécanismes de consultation avec les militant-e-s
- Investir dans l'éducation aux droits humains et la formation pour tous les groupes et sympathisant-e-s
- Atteindre les cibles de carboneutralité en adoptant des cadres et des pratiques exemplaires